



Journal Syndical 2019-2020

3

À l'occasion du temps des Fêtes, nous désirons vous transmettre nos vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de sérénité, en n'oubliant pas égalité et solidarité!

Que 2020 nous apporte tout le succès espéré pour la suite de nos travaux et la réalisation de nouveaux projets!

Joyeux Noël et bonne année à tous!
L'Équipe syndicale

Michael Fort
Michèle Roy
[Signature]



[Signature]
[Signature]



Politique de suspension des cours et de fermeture des établissements en cas de force majeure (DG-03)

Lors de **suspension des cours**, le personnel de soutien est requis à son travail.

Nous vous rappelons que votre supérieur doit vous informer à l'avance des modalités à suivre quant à l'horaire, les tâches et même le lieu de travail de ces journées. Il est nécessaire que chaque membre du personnel de soutien en prenne connaissance afin d'appliquer la procédure adéquate, lorsqu'une de ces journées de suspension de cours se présentera.

Lors de **fermeture des établissements**, le personnel n'est pas requis de se présenter, à moins de situations particulières.

Il est important de nommer une agente ou un agent de liaison dans chacun des établissements. Si cela vous intéresse, appelez-nous!

Liste des agentes et agents de liaison et les substituts 2019-2020

Lieu de travail	Noms	Lieu de travail	Noms
Atelier Fortier	Mario Gagné	École l'Éco-Pin	Cindy Grondin
Atelier Fortier	Marc Domingue	École Lacroix	Marie-Josée Paquette
CEA-Mgr-Beaudoin-Les Sources	Nathalie Bélanger	École Lacroix	Cindy Paquet
École Aquarelle de Saint-Georges	Marie-Pier St-Hilaire	École la Tourterelle	Brigitte Bourque
École Aquarelle de Saint-Georges	Valérie Beaudoin	École l'Arc-en-Ciel de St-Narcisse	Sandra Sergerie
École Arc-en-Ciel de Saint-Camille	Valérie Provençal	École l'Arc-en-Ciel de St-Narcisse	Mélanie Lessard
École Barabé-Drouin	Linda Cyr	École le Tremplin	Sylvie M. Poulin
École Barabé-Drouin	Hélène Bolduc	École l'Étincelle de Ste-Marguerite	Mélanie Turcotte
École De Léry-Monseigneur-De-Laval	Valérie S. Breton	École Monseigneur-Fortier	Carole Lessard
École De Léry-Monseigneur-De-Laval	Geneviève Lessard	École Notre-Dame Lac-Étchemin	Julie Hébert
École De Léry-Monseigneur-De-Laval	Ariane Bernard	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Maryse Marcoux
École des Deux-Rives	Marie-Pier Turcotte	École Notre-Dame de Saint-Elzéar	Gaétane Labbé
École des Deux-Rives	Kathy Lachance	École primaire L'Éveil	Guylène Couette
École du Petit-Chercheur	Brigitte Bourque	École primaire L'Éveil	Julie Côté
École D'Youville-Lambert	Louise Cliche	École secondaire Veilleux	Diane Grégoire
École D'Youville-Lambert	Sylvie Couture	École secondaire Veilleux	Marie-Michelle Grégoire
École Grande-Coudée	Caroline Lapierre	École secondaire Veilleux	Éric Buteau
École Grande-Coudée	Jessica Poulin	Polyvalente Bélanger	Denise Tanguay
École Harmonie	Isabelle Doyon	Polyvalente de Saint-Georges	Thérèse Leclerc
École Jouvence	Amélie Doyon	Polyvalente des Abénaquis	Nancy E. Poulin
École la Découverte	Guylaine Gravel	Polyvalente des Abénaquis	Isabelle Poulin
École la Découverte	Cindy Guillemette	Siège Social—Finances	Christiane Bélanger
École l'Accueil	Marie-Claude Rodrigue		

L'ÉCHO du SOUTIEN

Documentation syndicale

Lorsque vous vous absentez de votre travail pour une longue période et que vous voulez recevoir les documents du syndicat, **il est important d'en faire la demande** par téléphone au 418 228-1885 ou par courriel au : spss@globetrotter.net.

Merci de nous aviser lorsque vous êtes de retour au travail.

Congé sans traitement ou vacances en cours d'année scolaire

Vous souhaitez partir en voyage pendant l'année scolaire? Vous devrez peut-être modifier votre façon de planifier celui-ci.

La commission scolaire nous a avisé qu'elle est présentement touchée par une pénurie de personnel. L'effet de cette pénurie se fera sentir sur tout le personnel en place. Vous pourriez voir une demande d'absence, pour congé sans traitement ou vacances, refusée faute de remplaçante ou remplaçant. Pour cette même raison, il est impossible pour la CSBE de répondre immédiatement à une demande de congé sans traitement pour le futur.

Voici quelques suggestions en prévision de votre voyage :

- ◆ le prévoir pendant le congé des Fêtes;
- ◆ faire l'achat de celui-ci à la dernière minute;
- ◆ le prévoir dans une période où vous n'avez pas à être remplacé, par exemple la semaine de relâche.

Dans tous les cas, vous devez avoir l'autorisation de votre supérieur avant de vous absenter de votre travail.

Selon la CSBE, si vous vous absentez sans autorisation vous pourriez être passible de sanctions disciplinaires, car cela serait considéré comme une absence non autorisée.



Représentantes et représentants aux différents comités

Comité des concierges	Michel Fortin, Mario Lemieux et Claude Jr. Poulin
Comité des finances	Christiane Bélanger, Nancy Proulx et Olivier Vachon Substituts : Linda Vaillancourt et Marie-Claude Rodrigue
Comité des jeunes	À venir
Comité des statuts et règlements	Guylaine Gravel Substitut : Linda Cyr
Comité du plan d'engagement vers la réussite	Annie Boily et Eve Deguisse
Comité EHDAA	Caroline Lapierre et Johanne Veilleux
Comité RAM	Julie Hébert et Marie-Claude Rodrigue Substitut : Marjolaine Henri
Comité paritaire de relations de travail à la CSBE	Annie Boily, Denis Picard et Mireille Roy
Comité «Santé et mieux être»	Renée Arsenault et Michel Fortin
Présidence d'élection	Guylaine Gravel

Agenda

Novembre :

- 19 : Rencontre de vis-à-vis à la CSBE
20 et 21 : Réseau SST
26 : Exécutif

Décembre :

- 3 : Conseil fédéral de négociation
4 et 5 : Conseil fédéral
10 : Exécutif
11 au 13 : Conseil général

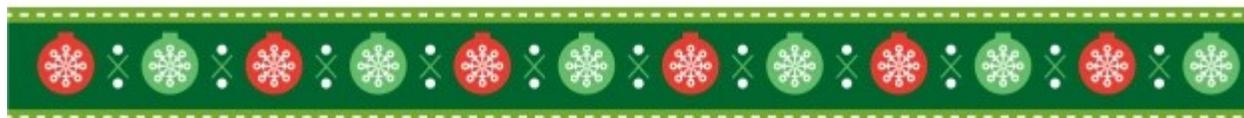


Arrangements locaux et matières locales

Arrangements locaux (6-11.03)

Avant de réclamer d'une salariée ou d'un salarié des montants qui lui ont été versés en trop, la commission s'entend avec elle ou lui et le syndicat sur les modalités de remboursement. À défaut d'entente, la commission fixe les modalités de remboursement. Ces modalités doivent faire en sorte que la déduction n'excède jamais plus de dix pour cent (10 %) du traitement brut par paie.

En application de cette clause, le délai pour la récupération, de sommes versées en trop par la commission ou pour le remboursement de sommes non versées à un salarié ou une salariée, est de 12 mois rétroactifs.



À tous nos lecteurs,

nous vous souhaitons un beau temps des Fêtes!



Site internet:
Courriers électroniques:

<http://www.spss.lacsq.org>
presidence.spss@globetrotter.net
vicepresidence.spss@globetrotter.net
tres.spss@globetrotter.net
spss@globetrotter.net

L'éducation
c'est aussi
NOUS